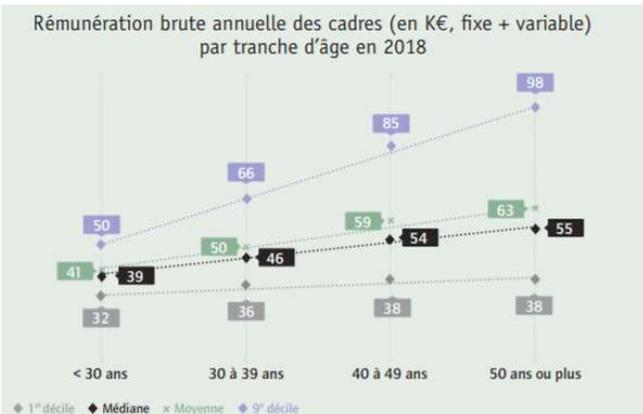


Lettre d'information CFE-CGC AIRBUS Defence & Space – septembre 2019

INDICATEURS



Source : APEC, Enquête Situation professionnelle et rémunération des cadres 2019. Base des répondants : ensemble des cadres en France.

Pour mémoire la politique salariale signée par la CFE-CGC en 2019 chez ADS est de 4,05% pour la période allant de janvier 2019 à juin 2020 : 3,05% sous forme d'AG et d'AI en 2019 + 1% d'AG au 01/01/2020.

ÇA C'EST DIT !

*"Il n'y a rien de négatif dans le changement, si c'est dans la bonne direction."
Winston Churchill*

PARADOXE

Paradoxe saisonnier que l'automne qui arrive : après un été dont nous espérons qu'il a apporté à chacune et chacun repos et délassément – mais qui sont peut-être déjà loin ? – il reste moins de quatre mois pour atteindre les objectifs de l'année. L'automne, saison où on devrait préparer l'hiver et baisser graduellement le pied, est au contraire l'objet de nouveaux départs, de changements à court ou moyen terme, dans un second semestre déjà bien amputé.

Car pendant ces prochaines semaines, le changement continue sa marche holistique. La **réforme des retraites** passe à une phase active de négociation. Le **congé personnel de formation** évolue. Les mutuelles mettent petit à petit en place le **reste à charge zéro**. Les partenaires sociaux tentent de faire avancer la nouvelle **convention collective de la Métallurgie**, avant que l'Etat ne s'en empare. Et chaque syndicat dans le groupe Airbus a les yeux rivés sur le calendrier des **élections professionnelles**.

Cet automne nous n'allons pas dormir. Chacun labourera son champ de compétences et y plantera des projets pour début 2020. Là encore le décalage avec la nature sera paradoxal : ce n'est normalement pas en hiver que la végétation germe ou que l'on récolte. Comme quoi le rythme des activités humaines n'a plus rien de naturel. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions du mal que nous faisons à notre planète. Pour la soigner, il serait sûrement bon de commencer par nous soigner nous-mêmes.

CALENDRIER SOCIAL

Prochainement : CE : 25/09, CCE : 26/09, DP : 17/09

ET VOUS TROUVEZ ÇA DRÔLE



RESTE À CHARGE 0

Dans le cadre de la réforme dite "100% santé", un décret publié au JO du 12 janvier 2019 vise à garantir un accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires. Le Reste À Charge (RAC) est la somme restant à payer après les remboursements de la Sécurité sociale et de votre complémentaire santé. Désormais, en optique, en audiologie et en chirurgie dentaire, il existera 2 grandes classes de soins et d'équipements, ceux sans RAC intégralement remboursés et ceux avec un RAC.

Le contenu du 100% Santé (RAC 0). Pour l'optique, l'ensemble des corrections sont couvertes, la monture d'une valeur de 100€ comprenant les traitements des verres selon le matériau (amincissement, anti rayures, antireflet et anti UV). Pour l'audiologie, 3 types d'appareils couverts (contour d'oreille classique, à écouteur déporté et intraauriculaire) en fonction des besoins. En dentaire, couronnes et bridges sur l'ensemble des dents, dans différents matériaux selon la localisation de la dent traitée, couronnes avec des matériaux particulièrement esthétiques sur les dents les plus visibles et "inlays core" et couronnes transitoires.

Pour quand le 100% Santé ? Au 1^{er} janvier 2020, total en optique et partiel en dentaire. Au 1^{er} janvier 2021, total en audiologie et en dentaire

RÉFORME DES RETRAITES

Cette année encore, la rentrée sociale a précédé la rentrée scolaire. Il a suffi du petit commentaire du Président de la République en marge du G7 pour semer le trouble quant à l'avenir du rapport Delevoye. Le retour à la notion de «durée de cotisation» anéantirait le seul élément positif de cette réforme pour les cadres. Ils risquent une fois de plus d'être les grands perdants alors que leurs droits ne font que s'affaiblir. Leur imposition est passée de 56 milliards à 78 milliards d'euros entre 2014 et 2017. La réforme du barème, le plafonnement du quotient familial... ce sont les cadres qui en font les frais. Sur l'assurance chômage, alors qu'ils contribuent à 42% des ressources et qu'ils ne consomment que 15% des allocations le gouvernement les pénalise encore en instaurant une dégressivité sur le montant des indemnisations.

Comment maintenir la cohésion de la société en continuant d'accroître la pression sur les mêmes ?

TOP / PAS TOP

- ☺ Les travaux des voies de circulation voitures et personnes sur le site d'Elancourt, planifiés par Facility Management, ont été parfaitement réalisés.
- ☺ KDS Neo : nouvel et désormais seul outil pour vos notes de frais. Testé et approuvé. Un petit bémol : la première fois prévoyez un peu de temps. Sinon plus pratique. Conservez-bien vos justificatifs.

Restez Informés

Installez l'application CFE CGC ADS
QR code ci-contre ou

<http://flashwebcodelink.com/406>



EDCM

Evolution du Dispositif Conventionnel de la Métallurgie

Depuis plus de deux ans, les 4 syndicats représentatifs dans notre branche travaillent sur une nouvelle convention collective. Elle pourrait être proposée aux partenaires sociaux pour validation en 2020 et **appliquée en 2021**.

On peut la railler ou moquer les prises de position des uns ou des autres, un point fondamental est à garder à l'esprit : comme sur la formation professionnelle ou l'assurance chômage, si nous n'aboutissons pas collectivement, c'est le gouvernement qui reprendra le sujet en main. Hurler avec les loups ne sert à rien et même est contre-productif : nous sommes condamnés à aboutir, patronat compris, sauf à vouloir nos contrats de travail ou nos accords d'entreprise bordés demain par des règlements ultra-libéraux.

Dans ce contexte c'est bien entendu l'hypothétique **grille de classification** qui fait couler le plus d'encre. Par principe le salarié aurait le grade du poste qu'il occupera, et donc pourrait **changer de grade lorsqu'il changera de poste**. Tout reposerait donc sur un tissu de **fiches de postes** aussi précises que possible. Une **évaluation contradictoire d'un poste** pourrait avoir lieu entre **RH, hiérarchie, et représentants syndicaux dûment certifiés**.

Après les premiers tests la principale inquiétude de la CFE-CGC porte sur les moyens qui seront donnés aux RH et aux hiérarchies pour bien faire leur travail de pesée des postes : pour nous pas question de matrice de transfert, ce n'est pas l'esprit. Chaque salarié doit comprendre l'évaluation qui le concernerait et pouvoir la faire rectifier si nécessaire.

Vos **délégués CFE-CGC sont à votre disposition** pour vous décrire plus avant le projet complet de nouvelle convention collective de la Métallurgie.

ELECTIONS

Mi-novembre nous serons consultés pour le renouvellement de nos Instances Représentatives du Personnel sous une forme inédite : le **CSE** (Comité Social et Economique) qui regroupe les prérogatives et fonctions des CE, CHSCT et DP.

Le résultat de ces élections, les élus que vous choisirez revêtent une grande importance pour les **futurs accords** seront négociés, l'inflexion qui peut être donnée à la **politique sociale** de la Direction, la **gestion des œuvres sociales**... en bref votre vie, votre sécurité et bien être au travail.

Ne laissez pas les autres décider pour vous ! **Votez et donnez votre voix à la CFE-CGC**, un syndicat et des hommes et des femmes **responsables qui ont fait leurs preuves**.

ON S'OCCUPE DE VOUS

Responsable de Sect. Toulouse : **T.THEBLINE : 05 62 19 56 77**

Responsable de Sect. Elancourt : **D.VANCAYZEELE : 06 85 74 32 88**
/ V.HENQUINBRANT : 01 82 61 27 51

Comité Central d'Entreprise (CCE) : **C.SALINIER : 05 82 52 20 75**

Coordinateur adjoint groupe AIRBUS / Comité Européen ADS (ECADS) : **C. DUMAS : 05 62 19 71 67**

Délégué Syndical Central ADS / Comité Européen groupe AIRBUS (SEWC) : **T.PREFOL : 05 62 19 74 31**